

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
2 place Jean-Jaurès – 37928 TOURS CEDEX 9  
Tél. 02.47.60.26.60 – fax : 02.47.60.26.61

Tours, le

à

M.

37170

Service : OP DELICTUELLE

Parquet : - audience du

Monsieur,

Je vous informe, par la présente, que votre convocation à l'audience de notification d'une ordonnance pénale fixée au 3 septembre 2018 à 10h00 est annulée.

En effet, l'infraction relevée à votre encontre le 13 avril 2018 à Tours pour conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire a fait l'objet d'un classement sans suite.

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

P/Le Greffier,

